

Extrait de l'article 5

Modalités d'ajustement des données de consommation d'énergie finale en fonction des variations climatiques

« 1° L'ajustement en fonction des variations climatiques de la part des consommations d'énergie liées au chauffage s'effectue selon la méthode suivante :

« Lorsque la consommation de chauffage est connue à partir de compteurs d'énergie ou de factures :

$$\ll A_{\text{ceff}}_{\text{chauff } n} = \text{Conso}_{\text{chauff } n} * \max(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{\text{ch moy}} - DJ_{\text{ch } n}}{DJ_{\text{ch } n}}\right) ; 1\right])$$

« sinon :

$$\ll A_{\text{ceff}}_{\text{chauff } n} = \sum_{\text{ss-cat}} \left(\text{Conso}_{\text{tot } n} * \frac{\text{Cabs}_{\text{ss-cat } n} * S_{\text{ss-cat}}}{\sum_{\text{ss-cat}} \text{Cabs}_{\text{ss-cat } n} * S_{\text{ss-cat}}} * \frac{S_{\text{chauff ss-cat}}}{S_{\text{ss-cat}}} * \min\left[\text{Coeff}_{\text{ch ss-cat}} * DJ_{\text{ch } n} ; 1\right] * \max(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{\text{ch moy}} - DJ_{\text{ch } n}}{DJ_{\text{ch } n}}\right) ; 1\right]) \right)$$

« avec

« $-A_{\text{ceff}}_{\text{chauff } n}$ [kWh] : Ajustement dû aux variations météorologiques de la quantité d'énergie finale nécessaire au chauffage pour l'année n. L'ajustement s'effectue sur la consommation contenant le poste chauffage. Il peut être positif ou négatif selon les conditions météorologiques ;

« $- \text{Conso}_{\text{chauff } n}$ [kWh] : consommation relevée d'énergie finale de chauffage de l'année n ;

« $- DJ_{\text{ch moy}}$ [° C. jour] : nombre de degrés-jours chauffage moyen statistique sur la période 2001-2020 de la station météo considérée. Si $DJ_{\text{ch moy}} = 0$, on prend $DJ_{\text{ch moy}} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« $- DJ_{\text{ch } n}$ [° C. jour] : degrés-jours chauffage de l'année n de la station météo considérée. Si $DJ_{\text{ch } n} = 0$, on prend $DJ_{\text{ch } n} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« $- \text{Conso}_{\text{tot } n}$ [kWh] : consommation énergétique totale pour l'année n de l'entité fonctionnelle assujettie ;

« $- \text{Cabs}_{\text{ss-cat } n}$ [kWh/ m²/ an] : objectif de consommation énergétique exprimé en valeur absolue, le cas échéant modulé, pour l'année n et la sous-catégorie considérée composant l'entité fonctionnelle assujettie ;

« $S_{\text{ss-cat}}$ [m²] : la surface de plancher de la sous-catégorie considérée ;

« $S_{\text{chauff ss-cat}}$ [m²] : la surface de plancher chauffée de la sous-catégorie considérée ;

« $Coeff_{ch_{ss-cat}}$ [$^{\circ}C/j$] : coefficient permettant d'estimer, en fonction des degrés-jours de chauffage de l'année n, la part de consommations de la sous-catégorie correspondant à des consommations de chauffage. Ces coefficients sont détaillés en annexe III.

« 2° L'ajustement en fonction des variations climatiques de la part des consommations d'énergie liées au refroidissement s'effectue selon la méthode suivante :

« Lorsque la consommation liée au refroidissement est connue à partir de compteurs d'énergie :

$$\text{« } Acef_{fr n} = Conso_{fr n} * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{fr moy} - DJ_{fr n}}{DJ_{fr n}}\right); 1\right]\right)$$

« sinon :

$$\text{« } Acef_{fr n} = \sum_{ss-cat} \left(Conso_{tot n} * \frac{Cabs_{ss-cat n} * S_{ss-cat}}{\sum_{ss-cat} Cabs_{ss-cat n} * S_{ss-cat}} * \frac{S_{refroidie_{ss-cat}}}{S_{ss-cat}} * \min\left[Coeff_{fr_{ss-cat}} * DJ_{fr n}; 1\right] * \max\left(-0,5 ; \min\left[\left(\frac{DJ_{fr moy} - DJ_{fr n}}{DJ_{fr n}}\right); 1\right]\right) \right)$$

« avec :

« $-Acef_{fr n}$ [kWh] : Ajustement dû aux variations météorologiques de la quantité d'énergie finale nécessaire au refroidissement des ambiances et des process de production de froid décentralisée pour l'année n. L'ajustement s'effectue sur la consommation contenant le poste refroidissement. Il peut être positif ou négatif selon les conditions météorologiques ;

« $-Conso_{fr n}$ [kWh] : consommation relevée d'énergie finale de refroidissement de l'année n ;

« $-DJ_{fr moy}$ [$^{\circ}C \cdot jour$] : nombre de degrés jour refroidissement moyen statistique sur la période 2001-2020 de la station météo considérée. Si $DJ_{fr moy} = 0$, on prend $DJ_{fr moy} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« $-DJ_{fr n}$ [$^{\circ}C \cdot jour$] : degrés jour refroidissement de l'année n de la station météo considérée. Si $DJ_{fr n} = 0$, on prend $DJ_{fr n} = 1$ dans les formules ci-dessus ;

« $-Conso_{tot n}$ [kWh] : consommation énergétique totale pour l'année n de l'entité fonctionnelle assujettie ;

« $-Cabs_{ss-cat n}$ [kWh/ m²/ an] : objectif de consommation énergétique exprimé en valeur absolue, le cas échéant modulé, pour l'année n et la sous-catégorie considérée composant l'entité fonctionnelle assujettie ;

« S_{ss-cat} [m²] : la surface de plancher de la sous-catégorie considérée ;

« $S_{chauff_{ss-cat}}$ [m²] : la surface de plancher chauffée de la sous-catégorie considérée ;

« $Coef_{fr_{ss-cat}}$ [$^{\circ}C/j$] : coefficient permettant d'estimer, en fonction des degrés-jours de refroidissement de l'année n, la part de consommations de la sous-catégorie correspondant à des consommations de refroidissement. Ces coefficients sont détaillés en annexe III.

Extrait de l'annexe III VALEURS COEFFICIENTS AJUSTEMENT CLIMATIQUE

-- pour toutes les sous-catégories Administration et bureaux (Bureaux Standards), Administration et rédaction, et la sous-catégorie Centre hospitalier - Administration non intégrée dans un service de soins (Bureaux standards), $Coef_{ch_{ss-cat}} = 0,000247/^{\circ}C/j$ et $Coef_{fr_{ss-cat}} = 0,000198/^{\circ}C/j$.

- pour les autres catégories et sous-catégories :

Catégorie ou sous-catégorie	$Coef_{ch_{ss-cat}}$ [$^{\circ}C/j$]	$Coef_{fr_{ss-cat}}$ [$^{\circ}C/j$]
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil petite enfance - Enseignement primaire - Enseignement secondaire - Enseignement supérieur - Enseignement - formation continue pour adultes - Hébergement touristique de courte durée (auberge de jeunesse, centre-sportif, colonies de vacances, gîte d'étape et refuge de montagne) - Hôtellerie (sauf sous-catégorie Hôtel - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés)) - Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP (sauf sous-catégorie Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés)) 	0,000314	0,0000535
<ul style="list-style-type: none"> - Sport (sauf sous-catégories Centre équestre, Patinoires (dont vestiaires, douches et sanitaires), Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires), Stade/vélodrome, Hippodrome et Cynodrome - non couvert, Stand de tir) - Terrain de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs 	0,000314	0,000198
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés) - Sous-catégorie Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés) - Sous-catégorie Sport - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires) - Sous-catégorie Etablissement de nuit et de loisirs - espace aqua ludique 	0,000314	0

- Sous-catégorie Etablissement de Balnéothérapie - Bassin et Piscine (dont vestiaires et douches)		
- Bureaux - Services Publics - Banques - Laboratoire (hors périmètre médical : étalonnage, suivi écologique...) - Audiovisuel - Culture et spectacles - Etablissement de nuit et de loisirs (sauf sous-catégorie Espace aqua ludique) - Parc d'attractions et parc à thèmes (sauf sous-catégorie Attraction bâtiment semi-ouvert) - Tribunal - Etablissement pénitentiaire - Protection judiciaire de la Jeunesse - Palais des congrès - Vente et services véhicules légers - Vente et services véhicules utilitaires et véhicules industriels - Vente et services motorcycle - Vente et services engins nautiques et de plaisance - Imprimerie et reprographie - Commerce et services de détail - Equipement de la maison (surface de vente < 800 m ²) - Commerce et services de détail - Equipement de la personne et loisirs (surface de vente < 800 m ²) - Grande surface de bricolage (GSB) et Négoce et distribution de matériaux - Grande Surface Spécialisée - Equipement automobile et moto - Grande Surface spécialisée - Equipement de la maison (surface de vente ≥ 800 m ²) - Grande Surface Spécialisée - Equipement de la personne et loisirs (surface de vente ≥ 800 m ²) - Parties communes des centres commerciaux et des galeries commerciales - Drive isolé non-alimentaire - Grands magasins - Service funéraire (sauf sous-catégories Chambre et/ou meubles froid négatif, Service funéraire - Zone de préparation et crémation (avec four))	0,000247	0,000198
- Centre hospitalier - Etablissement médico-social (sauf sous-catégorie Etablissement de Balnéothérapie - Bassin et Piscine (dont vestiaires et douches)) - Santé libérale	0,000247	0,0000535
- Transport (sauf sous-catégories Transport ferroviaire et guidé de voyageurs - Zone de remisage couvertes et closes,	0,000141	0,000198

Transport routier de voyageurs - Zone de remisage couvertes et closes)		
- Restauration	0,000141	0,0000535
- Sous-catégorie Entrepôt à température ambiante (évolution libre entre +12°C et +26°C) ou avec maintien hors-gel pour les besoins du produit	0,000141	0
- Commerce et services de détail - Alimentaire	0,000065	0,000158
- Grande surface alimentaire		
- Drive isolé alimentaire		
- Logistique (sauf sous-catégories Entrepôt à température ambiante (évolution libre entre +12°C et +26°C) ou avec maintien hors-gel pour les besoins du produit, Entrepôt ou messagerie sans besoin de maintien en température du produit (avec ou sans maintien hors-gel des locaux))	0	0,1
- Commerce de gros		
- Sous-catégorie Halles et marché couvert - Etal ou stand avec meubles de froid		
- Sous-catégorie Service funéraire - Chambre et/ou meubles froid négatif		
- Data Center	0	0,00068
- Sous-catégorie Sport - Patinoire (dont vestiaires, douches et sanitaires)	0	0,00032
- Blanchisserie	0	0
- Parc d'exposition		
- Stationnement		
- Sous-catégories Sport - Centre équestre, Sport - Stade/vélodrome, Sport - Hippodrome et Cynodrome - non couvert, Sport - Stand de tir		
- Sous-catégorie Parc d'attractions parc à thème - Attraction bâtiment semi-ouvert		
- Sous-catégories Transport ferroviaire et guidé de voyageurs - Zone de remisage couvertes et closes, Transport routier de voyageurs - Zone de remisage couvertes et closes		
- Sous-catégorie Entrepôt ou messagerie sans besoin de maintien en température du produit (avec ou sans maintien hors-gel des locaux)		
- Sous-catégorie Service funéraire - Zone de préparation et crémation (avec four)		
- Halles et marché couvert (sauf sous-catégorie Halles et marché couvert - Etal ou stand avec meubles de froid)		